



UEFA EURO 2020

Procédure pour le tirage au sort

Procédure pour le tirage au sort de l'UEFA EURO 2020

Date et heure : Samedi 30 novembre 2019

Lieu : Romexpo, à Bucarest (Roumanie)

Durée : environ 20 minutes (programme TV : 50 minutes)

Règlement : articles 15, 18 et 23

Phase finale : du 12 juin au 12 juillet 2020

Participants : 20 équipes qualifiées et 4 équipes qui se qualifieront par l'intermédiaire des matches de barrage

Objectif : Formation des groupes et détermination des rencontres

1. Situation initiale

✪ Les équipes participantes sont les suivantes :

- les vingt équipes directement qualifiées comme premiers et deuxièmes de groupe des dix groupes de qualification des European Qualifiers ;
- les quatre équipes qui se qualifieront au terme des matches de barrage, qui seront disputés en mars 2020.

✪ Les 24 équipes sont réparties en six groupes de quatre équipes, soit les groupes A à F, selon le calendrier officiel des matches publié en mai 2018.

✪ Les équipes des associations organisatrices, si elles se qualifient ou si elles peuvent se qualifier via les matches de barrage, sont tirées au sort dans les groupes conformément au couplage des villes hôtes décidé par le Comité exécutif de l'UEFA à l'avance.

- Le groupe A doit contenir l'Italie et l'Azerbaïdjan, s'ils se qualifient.
- Le groupe B doit contenir la Russie et le Danemark, s'ils se qualifient.
- Le groupe C doit contenir les Pays-Bas et la Roumanie, s'ils se qualifient.
- Le groupe D doit contenir l'Angleterre et l'Écosse, se elles se qualifient.
- Le groupe E doit contenir l'Espagne et la République d'Irlande, si elles se qualifient.
- Le groupe F doit contenir l'Allemagne et la Hongrie, se elles se qualifient.

2. Classement général des European Qualifiers

✪ Le classement général des European Qualifiers sera établi (voir article 23 et annexe C du règlement de la compétition) au terme de la phase de groupe des European Qualifiers (derniers matches le 19 novembre 2019).

✪ Ce classement déterminera les têtes de série pour le tirage au sort, sous réserve des ajustements nécessaires si deux équipes couplées sont dans le même chapeau.

3. Répartition dans les chapeaux

- Sur la base du classement, les 24 équipes sont réparties dans quatre chapeaux comme suit :

Chapeau 1	Chapeau 2
Vainqueur de groupe 1	Vainqueur de groupe 7
Vainqueur de groupe 2	Vainqueur de groupe 8
Vainqueur de groupe 3	Vainqueur de groupe 9
Vainqueur de groupe 4	Vainqueur de groupe 10
Vainqueur de groupe 5	Deuxième de groupe 1
Vainqueur de groupe 6	Deuxième de groupe 2

Chapeau 3	Chapeau 4
Deuxième de groupe 3	Deuxième de groupe 9
Deuxième de groupe 4	Deuxième de groupe 10
Deuxième de groupe 5	Vainqueur barrages voie A
Deuxième de groupe 6	Vainqueur barrages voie B
Deuxième de groupe 7	Vainqueur barrages voie C
Deuxième de groupe 8	Vainqueur barrages voie D

- Les quatre vainqueurs des matches de barrage, inconnus au moment du tirage au sort de la phase finale, sont placés dans le chapeau 4.
- Les conditions suivantes du tirage au sort s'appliquent : deux équipes organisatrices ne peuvent pas se retrouver dans le même chapeau. Le Comité d'urgence de l'UEFA décidera des ajustements nécessaires, à savoir :
- soit
 - a) une des deux équipes organisatrices est placée dans le chapeau immédiatement supérieur, et l'équipe la moins bien classée de celui-ci est placée dans le chapeau immédiatement inférieur ;
 - soit
 - b) une des deux équipes organisatrices est placée dans le chapeau immédiatement inférieur, et l'équipe la mieux classée de celui-ci est placée dans le chapeau immédiatement supérieur.

La décision portant sur l'application de la solution a) ou b) sera basée sur le principe selon lequel cette permutation doit avoir un impact minimal sur la répartition originale.

- L'attribution définitive des chapeaux sera confirmée par le Comité d'urgence de l'UEFA.

4. Procédure de tirage au sort

- ✪ Le tirage au sort commence avec le chapeau 1, duquel une équipe est tirée au sort et attribuée au premier groupe disponible (par ordre alphabétique).
- ✪ Afin de déterminer la position de l'équipe tirée au sort au sein du groupe, une boule est tirée au sort du chapeau correspondant, p. ex. du chapeau A, pour déterminer la position dans le groupe (A1, A2, A3 ou A4).
- ✪ Une deuxième boule est tirée au sort et attribuée au groupe suivant ; à nouveau, une boule est tirée au sort du chapeau correspondant contenant les positions dans le groupe. La même procédure est répétée jusqu'à ce qu'une équipe du chapeau 1 ait été attribuée à chaque groupe et qu'une position dans le groupe ait été assignée à chaque équipe.
- ✪ Quand le chapeau 1 est vide, le tirage au sort se poursuit avec le chapeau 2, puis avec le chapeau 3, pour terminer avec le chapeau 4.
- ✪ Les conditions ci-dessous s'appliquent au tirage au sort.
 - a) Une équipe **doit être attribuée** à un groupe donné : c'est le cas pour les équipes organisatrices qui sont directement qualifiées pour la phase finale ou qui peuvent encore se qualifier par l'intermédiaire des matches de barrage.
 - b) Une équipe **ne peut pas être attribuée** à un groupe donné : c'est le cas des équipes qui font l'objet d'une décision du Comité exécutif de l'UEFA applicable au moment du tirage au sort qui les empêche d'être tirées au sort dans le même groupe qu'une autre équipe. Les « paires d'équipes exclues » connues à ce jour sont les suivantes :
 - Arménie et Azerbaïdjan
 - Bosnie-Herzégovine et Kosovo
 - Serbie et Kosovo
 - Espagne et Gibraltar
 - Ukraine et Russie (cette restriction s'applique également à Saint-Pétersbourg en tant que site de matches de groupe)

N.B. : la restriction portant sur les « paires d'équipes exclues » s'applique uniquement à la phase de groupe. Par conséquent, il ne peut pas être exclu que les équipes susmentionnées se rencontrent durant la phase à élimination directe du tournoi.

La procédure définitive, y compris les solutions en matière de répartition des vainqueurs des matches de barrage pouvant potentiellement être des équipes organisatrices, sera validée par le Comité d'urgence de l'UEFA.

5. Calendrier des matches

Le calendrier des matches est défini dans le règlement de la compétition (article 19). À l'issue du tirage au sort de la phase finale, l'UEFA publiera le calendrier des matches actualisé, qui précisera les sites sur lesquels seront disputés les différents matches.

			JM1	JM2	JM3
Groupe A	Rome*	ou	A1 – A2	A1 – A3	A4 – A1
	Bakou		A3 – A4	A2 – A4	A2 – A3
Groupe B	Saint-		B1 – B2	B1 – B3	B4 – B1
	Pétersbourg	ou	B3 – B4	B2 – B4	B2 – B3
	Copenhague				
Groupe C	Amsterdam	ou	C1 – C2	C1 – C3	C4 – C1
	Bucarest		C3 – C4	C2 – C4	C2 – C3
Groupe D	Londres	ou	D1 – D2	D1 – D3	D4 – D1
	Glasgow		D3 – D4	D2 – D4	D2 – D3
Groupe E	Bilbao ou Dublin		E1 – E2	E1 – E3	E4 – E1
			E3 – E4	E2 – E4	E2 – E3
Groupe F	Munich	ou	F1 – F2	F1 – F3	F4 – F1
	Budapest		F3 – F4	F2 – F4	F2 – F3

*N.B. : l'Italie, si elle se qualifie pour la phase finale, disputera le match d'ouverture à Rome.



UEFA
ROUTE DE GENÈVE 46
CH-1260 NYON 2
SWITZERLAND
TELEPHONE: +41 848 00 27 27
TELEFAX: +41 848 01 27 27
UEFA.com UEFA.org

WE CARE ABOUT FOOTBALL